



Les Portes de l'Océan

L'immobilier à visage humain !

BAREME HONORAIRES AGENCE TTC TRANSACTION

POUR :

- Locaux à usage d'habitation ou professionnel
- Locaux à usage commercial ou industriel
- Cession de bail
- Parcelle de terrain constructible ou non

Jusqu'à 60 000 € :	Forfait 4 800 €
Supérieur à 60 000 € jusqu'à 85 000 € :	8.0 %
Supérieur à 85 000 € jusqu'à 100 000 € :	7.5 %
Supérieur à 100 000 € jusqu'à 115 000 € :	7.0 %
Supérieur à 115 000 € jusqu'à 125 000 € :	6.5 %
Supérieur à 125 000 € Jusqu'à 135 000 € :	6.0 %
Supérieur à 135 000 € jusqu'à 150 000 € :	5.5 %
Supérieur à 150 000 € jusqu'à 160 000 € :	5.0 %
Supérieur à 160 000 € jusqu'à 180 000 € :	4.7 %
Supérieur à 180 000 € jusqu'à 200 000 € :	4.3 %
Supérieur à 200 000 € jusqu'à 300 000 € :	4.0 %
Supérieur à 300 000 €	3.5 %

« *Pourcentage sur le montant de la transaction* »

POUR :

- Lotissement : Forfait 3 500 €/parcelle

Conformément aux usages locaux et sauf convention expresse différente entre les parties (indiquée au mandat), *la rémunération sera à la charge du ou des acquéreur(s)*.

BARÈME HONORAIRES AGENCE TTC LOCATION

Honoraires de location

Loi ALUR-zone non tendue : 8€/m²

Notre barème :

Jusqu'à 100 m² : 5.0€TTC/m²

Au-delà 100 m² : 4.5€TTC/m²

Honoraires état des lieux

Loi ALUR- 3€/m² sur toute la France

Notre barème :

2.40€TTC/m²

Grande surface sur devis.

Les dépendances et garages ne sont pas compris dans la surface calculée, n'est prise en compte que la surface qualifiée d'habitable.

BARÈME HONORAIRES DE GESTION HT Tarif unique : 6% HT